

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2010

Compte-rendu

L'an deux mille dix, le neuf du mois de juillet, à vingt heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 3 juillet 2010, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT (arrivé à 20h15), Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Mireille THIÉBAUD (procuration à Monsieur Alain CHARLET)

Secrétaire de séance désignée : Madame Corinne CORTOT

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2010, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Modifications des statuts du SICECO :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les nouveaux statuts du SICECO ont été adoptés par le Comité syndical lors de sa séance du 16 janvier 2008 et qu'ils sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Lors de sa séance du 2 décembre 2009, le Président du SICECO avait annoncé que le Syndicat, vu son domaine d'activité et les enjeux représentés, devait être un acteur pour le déploiement du très haut débit. En conséquence, le Comité a décidé d'adjoindre les communications électroniques à ses activités lors de l'assemblée générale du 3 juin 2010.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la délibération du Comité Syndical détaillant les modifications des statuts proposées portant à la fois sur l'habilitation « communications électroniques » et sur un déplacement de la rubrique « utilisation rationnelle de l'énergie ». Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés tels qu'ils ont été adoptés par l'Assemblée Générale du Comité du SICECO en date du 3 juin 2010, autorise Monsieur le Maire a signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération à l'unanimité.

### **Approbation des rapports du Président du SIAAEF :**

Monsieur le Maire présente le rapport « Eau potable ».

Pour l'exercice 2009, 557 clients ont été alimentés pour une consommation de 54 013 m<sup>3</sup> facturés (+2% / 2008). Le rendement du réseau n'est que de 80.9 %, la situation s'est fortement dégradée, le rendement était de 97 % en 2008. Les travaux de réfection de la canalisation entre Soissons et Flammerans doivent améliorer le rendement.

Le prix TTC du m<sup>3</sup> facturé a légèrement augmenté passant de 2.32 € en 2008 à 2.38 € en 2009.

Monsieur le Maire présente le rapport « Assainissement ».

Ce rapport concerne principalement la commune de Flammerans, les autres membres du syndicat n'étant pas raccordés actuellement.

Pour 2009, 189 clients ont été facturés pour une consommation de 14 600 m<sup>3</sup>.

La part fixe est passée de 240 € HT/an à 180 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La part variable était au départ de 6 € HT par m<sup>3</sup>, elle s'établit à 5.80 HT pour 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les rapports du Président du SIAAEF.

### **Traitement contre la rouille du peuplier :**

Comme chaque année, Monsieur le Maire présente la convention d'ingénierie avec l'ONF et le devis pour le traitement des peupliers (parcelles 34 et 43). Le devis s'élève à 2 104.19 € TTC (2 080.08 € en 2009).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention d'ingénierie avec l'ONF et le devis à l'unanimité.

### **Appel à la solidarité de l'Association des Maires du Var :**

L'Association des Maires du Var lance un appel à la solidarité pour aider les différentes communes sinistrées suite aux inondations du mois dernier.

Comme le conseil l'avait souhaité, lors de la réunion du mois de mars 2010, en faveur des Associations des Maires de Charente-Maritime et de Vendée suite au passage de la tempête Xynthia, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association des Maires du Var.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le versement de 100 €.

## Tour du Pays Saône Vingeanne 2011 :

Monsieur Benoît PERRIN, responsable de l'organisation du Tour Pays Saône Vingeanne nous informe que l'épreuve se déroulera le 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2011.

En raison de l'accueil le 1<sup>er</sup> mai de l'Assemblée Générale de l'Amicale des Maires, anciens Maires, Adjointes et anciens Adjointes du canton de Pontailler, Vielverge ne pourrait être candidate que pour l'épreuve du samedi 30 avril.

Le coût pour une ville de départ est de 600 € et pour l'arrivée de 1000 €.

Monsieur le Maire propose que Vielverge ne soit pas candidate, se réservant de l'être une année sur deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

## Questions diverses :

✓ L'ADMR du canton de Pontailler ne nous a pas fait parvenir de demande de subvention mais a invité Monsieur le Maire à son Assemblée Générale.

Huit habitants du village ont bénéficié des services de cette association pour un total de plus de 538 heures.

Le résultat de l'exercice 2009 s'élève à 3 766.56 € (il était de – 18 651.94 € en 2008), mais l'association a bénéficié d'une avance de trésorerie de la part de sa fédération d'un montant de 18 000 €.

La règle voudrait que l'on subventionne cette association à hauteur de 10 € par bénéficiaire, soit 80 €, mais Monsieur le Maire propose, en raison des problèmes financiers de cette structure, de porter la subvention à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

✓ Monsieur le Maire informe le conseil des résultats de la vente de bois du 15 juin 2010 à Chalon sur Saône. Les chênes de la parcelles 40P ont trouvé preneur à 5 505 € (les deux autres offres étaient de 4 290 € et 3 540 €).

✓ Le conseil a reçu les remerciements de Madame Danielle CHAUVELOT pour la subvention au Club Amitié Vielverge Soissons et de Madame Liliane CORNOT pour l'Entraide Cantonale.

✓ Monsieur le Maire a remis à chaque membre du Conseil un document extrait du site de la Préfecture de Bourgogne expliquant les modalités d'une hospitalisation d'office et d'une hospitalisation à la demande d'un tiers. Il souhaite que cette information soit diffusée à l'ensemble des personnes qui soutiennent qu'il ne remplit pas sa mission à ce sujet.

✓ Le premier jeune condamné à des Travaux d'Intérêt Général a terminé ses 100 heures mardi dernier. Chacun a pu se rendre compte du changement de l'état de notre monument aux morts. Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation nous a proposé le second condamné, il commencera lundi prochain. Les grilles, les

rampes et la croix de l'Église pourront être repeintes, ainsi que les grilles du cimetière. Le panneau d'affichage du cimetière pourra également être restauré et les portes de l'Église lasurées.

✓ Concernant la personne évoquée lors des précédents conseils, Monsieur le Préfet a été saisi par Monsieur le Maire et a demandé à la gendarmerie d'examiner les mesures à prendre pour faire cesser ces agissements. Chaque conseiller a reçu la copie de la réponse de Monsieur le Préfet.

✓ Monsieur le Maire évoque également les problèmes rencontrés avec les jeunes au terrain multisports qui l'utilisent largement après 21h00, les menaces consécutives dont il a fait l'objet et les problèmes de bruit de tout ordre en général. Il demande que chaque membre du conseil soit vigilant et intervienne ou le contacte pour faire cesser des agissements qui ne seraient pas conforme aux règlements. Il évoque le courrier reçu d'un habitant concernant la divagation d'un chien, à priori de Soissons, et pour lequel il est mis en cause. Il remet une copie de la lettre à chacun.

✓ La bascule : il avait été prévu une butte de terre avec des fleurs, mais il en faudrait une grande quantité pour combler le trou. Il est donc plutôt envisagé de mettre des barrières, en bois par exemple, ou de mettre des balises spittées.

✓ Madame Évelyne Sommet fait remarquer qu'il n'y a pas de jardinières de fleurs dans la commune. Monsieur le Maire répond que c'est en raison de la pénurie d'eau. Madame Évelyne SOMMET précise qu'il existe plusieurs variétés pouvant résister sans arrosage. Une possibilité d'investir dans un récupérateur d'eau va être étudiée.

✓ Le bief est à faucher, vers les Gorgeaux. Il serait bien qu'André JOSSERAND passe le bras à faucher.

✓ Le fossé chemin de Coudraye (partie cimentée) est à curer. Monsieur Gérald THIBERT propose que le futur TIG effectue cette tâche.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET